



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°7 :

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE
CADRE DU PLAN D'ACTION DE
SOUTIEN AU COMMERCE DE
PROXIMITÉ

Séance ordinaire du 26 Mars 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 1

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

DOSSIER N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

Depuis 2016, la Ville a mis en place de nombreux dispositifs afin de soutenir et d'accompagner les commerçants de l'axe Libération, durement impactés par les travaux de création de la ligne D du tramway. Défini comme une priorité majeure pour la ville, ce plan local de soutien au commerce de proximité a été inscrit dans le contrat de co-développement qui lie la Ville et la Métropole. Ces contrats, établis en fonction des besoins des communes, engagent les collectivités sur des moyens humains et financiers pour une période de trois ans. Au Bouscat, cette feuille de route concerne 27 actions pour la période 2018-2020, dont une subvention de soutien au commerce de proximité.

Dès lors, tous les mois depuis fin 2015 jusqu'à aujourd'hui, une instance de dialogue et de transmission de l'information a été mise en place et baptisée « Groupe Communication Tramway ». Elle regroupe les commerçants de l'axe Libération, les élus et les services de la ville (services techniques, communication, développement économique), l'équipe de médiation, la maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier du tramway (TYSIA).

Ces échanges réguliers entre la ville et les commerçants ont permis la co construction et la réalisation d'actions d'animation aujourd'hui pérennisées, telles que, le défilé de mode des commerçants de l'axe Libération, les animations « marchés de Noël » et « apéritifs musicaux » à la Barrière du Médoc et à la Calypso. Ils ont également concourus à mieux structurer l'action des commerçants en favorisant la création de l'association « Le Village de la Barrière du Médoc » puis celle de l'« Association des Commerçants de la Calypso-Les Écus ».

En parallèle, des actions visant autant que possible à minimiser l'impact des travaux sur la circulation automobile et le stationnement de la clientèle ont été mises en œuvre auprès des commerçants : création de zones de stationnement dites « Zones Bleues » pour favoriser la rotation des véhicules , mise en place de signalétique de circulation spécifique en orientant vers les zones commerciales, achat de tickets de stationnement PARCUB pour initier de nouvelles habitudes de stationnement et favoriser l'utilisation du parking de l'IDDAC.

Dans le cadre de son règlement d'intervention économique, Bordeaux Métropole est susceptible d'apporter une aide financière au plan d'actions communal en faveur du commerce de proximité, pour les années 2019 et 2020.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des participations financières auprès de Bordeaux Métropole ainsi que tout autre organisme susceptible de subventionner ces actions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

VU le règlement d'intervention économique de Bordeaux Métropole

CONSIDERANT la stratégie de soutien au commerce de proximité que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Approuve les caractéristiques de l'action, intégré à l'axe 1 schéma de développement économique,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de Bordeaux Métropole sous la forme d'une subvention.

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

